Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_12-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2026-2028 - ALOEN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 24 septembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 33

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme SORET-CELLE
M. FUCHS donne pouvoir à M. HENAFF

Mme LE MOËL RAFLIK est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme KERARON

Présentation du dispositif des CEE

La Ville de Lanester est engagée depuis de nombreuses années dans la construction d'une ville où la qualité de vie va de pair avec la préservation de l'environnement.

Cette mobilisation se traduit par son engagement dans diverses politiques : la signature de la charte climat air énergie, le schéma des mobilités actives, le plan de résilience énergétique, la charte de l'arbre, l'évolution de son Plan local d'urbanisme, la démarche de labellisation Territoire engagé pour la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_12-DE

Elle souhaite aujourd'hui renforcer son action en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN), créée voilà plus de 20 ans par Lorient Agglomération, la Région Bretagne et l'ADEME en vue d'accompagner la transition énergétique du territoire.

Dans ce cadre, l'Agence interviendra notamment pour présenter et partager les enjeux liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, en les replaçant dans le contexte spécifique de la ville de Lanester et de son territoire. Elle bénéficiera dans ce contexte d'une subvention de 883 € versée en 2026 selon les modalités définies par la convention annexée au présent bordereau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, Urbanisme et Transitions du 7 septembre 2026,

Considérant l'engagement de la ville en faveur des transitions écologiques, et son besoin de compléter son expertise par des partenaires reconnus sur le territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs d'ALOEN 2026-2028,

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, en particulier la convention annuelle de financement et ses éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)